

## 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Eraquell® ad us. vet., pâte à usage oral chez le cheval

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 g de pâte contient:

### Substance active:

Ivermectine 18,7 mg

### Excipients:

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Pâte orale.

Pâte blanche et épaisse.

## 4. INFORMATIONS CLINIQUES

### 4.1 Espèces cibles

Cheval

### 4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Pâte à usage oral contre les ectoparasites et les endoparasites chez le cheval.

Aux posologies recommandées, Eraquell pâte est hautement efficace chez les chevaux contre les parasites suivants:

**Grands strongles:** formes adultes et stades larvaires artériels de *Strongylus vulgaris*, formes adultes et stades tissulaires de *S. edentatus*, formes adultes de *S. equinus*. **Petits strongles** - y compris les souches résistantes aux benzimidazoles - (formes adultes et immatures): *Cyathostomum* spp., *Cylicocyclus* spp., *Cylicostephanus* spp., *Cylicodontophorus* spp., *Gyalocephalus* sp. et *Triodontophorus* spp.; **Oxyures** (formes adultes et immatures): *Oxyuris equi*; **Ascarides** (formes adultes et immatures L3+L4) *Parascaris equorum*; **Vers capillaires** (formes adultes): *Trichostrongylus axei*; **Vers gastriques** (adultes): *Habronema muscae*; **Vers filiformes** (microfilaires): *Onchocerca* sp.; **Larves d'œstres** (formes orales et gastriques): *Gasterophilus* spp.; **Vers pulmonaires** (formes adultes et immatures): *Dictyocaulus arnfieldi*; **Vers filiformes intestinaux** (formes adultes): *Strongyloides westeri*; **Dermatoses** dues aux larves cutanées des genres *Habronema* et *Draschia* spp. (plaies estivales) et aux microfilaires du genre *Onchocerca*: (onchocercose cutanée).

### **4.3 Contre-indications**

Ne pas utiliser chez les chiens et les chats, car des effets secondaires graves peuvent survenir.  
Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au substance actif ou à un autre composant.

### **4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Les points suivants doivent être évités, car ils augmentent le risque de développer une résistance et pourraient ainsi compromettre le succès du traitement:

Une administration trop fréquente et répétée d'anthelminthiques d'une famille donnée sur une longue période ainsi qu'un sous-dosage peuvent favoriser le développement de résistances parasitaires. Les cas cliniques avec suspicion d'helminthes résistants doivent être explorés avec des tests appropriés. Si les résultats du test indiquent la présence d'helminthes résistants, il convient de changer de famille d'anthelminthique et de choisir un principe actif avec un mécanisme d'action différent.

### **4.5 Précautions particulières d'emploi**

#### Précautions particulières d'emploi chez l'animal

En raison d'une possible intolérance individuelle à l'ivermectine, les chiens et les chats ne doivent pas ingérer le médicament par accident (p. ex. pâte tombée de la bouche du cheval ou recrachée, contact avec des applicateurs vides ou entamés).

Pour remédier aux plaies estivales présentant des altérations tissulaires étendues, il est parfois nécessaire d'appliquer un traitement approprié supplémentaire parallèlement à l'utilisation d'Eraquell pâte. La possibilité de réinfections et les mesures de prévention qui s'y rapportent doivent aussi être prises en considération.

#### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas fumer, boire ou manger en manipulant le médicament. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

En cas d'exposition cutanée accidentelle, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin si nécessaire.

Se laver les mains après l'application.

#### **4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Chez les chevaux présentant une forte infestation par les microfilaries (*Onchocerca sp. microfilariae*), des réactions telles que des gonflements et des démangeaisons ont parfois été observées après le traitement avec Eraquell pâte. Ces réactions sont très probablement attribuables à la présence en grande quantité de microfilaries morts. Un traitement symptomatique peut être conseillé.

En cas d'effets indésirables, notamment d'effets ne figurant pas sous cette rubrique, déclarez-les à l'adresse [vetvigilance@swissmedic.ch](mailto:vetvigilance@swissmedic.ch).

#### **4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Eraquell pâte peut être utilisé chez les juments gestantes.

#### **4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Aucune connue.

#### **4.9 Posologie et voie d'administration**

Eraquell pâte est destiné à être administré par voie orale.

Elle est administrée à la dose recommandée de 200 µg d'ivermectine par kg de poids corporel. Le premier repère sur le piston de l'applicateur délivre une quantité de pâte suffisante pour traiter 100 kg de poids corporel. Chaque marque supplémentaire correspond à une dose de 50 kg de poids corporel. L'applicateur de 7,49 g (140 mg d'ivermectine) permet de traiter un maximum de 700 kg de poids corporel avec le dosage recommandé.

Desserrer l'anneau de dosage d'un quart de tour et pousser la tige du piston vers le haut de manière à ce que le côté de l'anneau faisant face au piston se trouve à la hauteur du repère de poids prescrit. Arrêter à nouveau l'anneau de dosage en la tournant d'un quart de tour. Retirer le bouchon en plastique de l'extrémité de l'embout. Vérifier que la bouche du cheval ne contient pas de nourriture. Introduire l'applicateur dans la bouche du cheval. Avancer le piston le plus loin possible et déposer le médicament dans la zone de la base de la langue. Immédiatement après l'application, redresser la tête du cheval pendant quelques secondes.

#### **Recommandation pour un programme de contrôle des parasites**

Tous les chevaux doivent être inclus dans un programme régulier de contrôle des parasites. Les conditions de détention étant très différentes, il appartient au vétérinaire d'utiliser ses connaissances épidémiologiques et, à l'aide d'examen coproscopiques réguliers, d'établir un programme sur mesure pour chaque écurie.

L'hygiène des pâturages doit également être prise en compte. Les points qui influencent un programme de contrôle sont énumérés ci-dessous:

- Fréquence de la détention en pâture
- Densité des chevaux sur la pâture, système de pâture (pâturage stationnaire / rotatif)
- Structure du troupeau (proportion de jeunes animaux)
- Enlèvement du fumier des pâtures
- Utilisation des pâtures en alternance avec d'autres espèces animales
- Conditions météorologiques (été sec / humide)

Les juments, les poulains et les chevaux d'une année doivent faire l'objet d'une attention particulière. Pour les poulains, le premier traitement doit être effectué entre la 6<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> semaine de vie, puis le traitement de routine répété selon les besoins.

Eraquell pâte est très efficace contre les nématodes gastro-intestinaux et les larves d'œstres chez les chevaux de tout âge. Un traitement régulier réduit les risques de développement d'arteriitis verminosa et de coliques dues à *S. vulgaris*. Grâce à son large spectre d'action, Eraquell pâte convient bien comme composant principal d'un programme de traitement alterné.

#### **4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

#### **4.11 Temps d'attente**

Tissus comestibles: 14 jours

Ne pas utiliser chez les juments dont le lait est destiné à la consommation humaine.

### **5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES**

Groupe pharmacothérapeutique: Endectocides, lactones macrocycliques. Code ATCvet: QP54AA01

#### **5.1 Propriétés pharmacodynamiques**

L'ivermectine appartient à la famille des avermectines, qui sont isolé à partir de la fermentation de *Streptomyces avermitilis*. Elle agit contre les nématodes (vers ronds) et les arthropodes (arthropodes) en inhibant la transmission des impulsions entre les différentes cellules nerveuses ou entre les cellules nerveuses et musculaires. Les parasites sont paralysés et finissent par mourir. L'ivermectine n'est pas efficace contre les vers du foie et les ténias. L'ivermectine se caractérise par une marge de sécurité élevée et n'a pas d'effet apparente sur les mammifères, puisqu'en règle générale elle n'atteint pas leur système nerveux central en raison de la barrière hémato-encéphalique.

## **5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques**

Après administration orale aux chevaux à la dose recommandée, les paramètres suivants ont été observés:  $C_{max}$ : 48,79 ng/ml,  $T_{max}$ : 5,5 heures, demi-vie d'élimination: 61 heures. L'ivermectine est principalement éliminée par les fèces.

## **5.3 Propriétés environnementales**

Après administration orale, l'ivermectine est principalement excrétée dans les fèces des animaux traités. Le composant principal est la substance active inchangée. La présence d'ivermectine dans les fientes entrave le développement de certaines espèces de la faune du fumier (p. ex. les larves de mouches et les vers de fumier). La dégradation du fumier n'est toutefois pas retardée.

Des études ont montré que l'ivermectine est liée aux composants du sol après l'excrétion et qu'elle est libérée si lentement qu'il ne faut pas s'attendre à un transfert significatif dans les eaux.

L'ivermectine libre peut être dangereuse pour les poissons et certains organismes aquatiques. Il faut donc absolument éviter de polluer les cours d'eau.

Les récipients vides et les restes de médicaments non utilisés doivent donc être éliminés de manière inoffensive.

## **6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES**

### **6.1 Liste des excipients**

Huile de ricin hydrogénée

Hydroxypropylcellulose

Dioxyde de titane (E 171)

Propylène glycol

### **6.2 Incompatibilités majeures**

Sans objet.

### **6.3 Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 24 mois

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 6 mois (à température ambiante 15 – 25 °C)

#### **6.4 Précautions particulières de conservation**

À conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

Protéger de la lumière.

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

#### **6.5 Nature et composition du conditionnement primaire**

Boîte pliante avec 1 applicateur en plastique de 7,49 g de pâte.

Conditionnement avec 12 applicateurs en plastique de 7,49 g de pâte

Conditionnement avec 12 applicateurs en plastique de 7,49 g de pâte

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

#### **6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

### **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Virbac (Switzerland) AG, 8152 Opfikon. Domicile: Postfach 353, 8152 Glattbrugg

### **8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Swissmedic 54'943 024 boîte pliante avec 1 applicateur de 7,49 g

Swissmedic 54'943 025 conditionnement avec 12 applicateurs de 7,49 g

Swissmedic 54'943 026 conditionnement avec 24 applicateurs de 7,49 g

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

### **9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation: 09.11.1999

Date du dernier renouvellement: 15.05.2024

### **10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

06.08.2024

### **INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION**

Sans objet.